

COMPTE RENDU

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 24 mai 2017



Conseil d'administration	2
Les temps forts de l'Assemblée générale	4
Débat avec les actionnaires	7
Résultat du vote des résolutions	8

L'Assemblée générale des actionnaires de Crédit Agricole S.A. s'est tenue le 24 mai 2017 au Centre international de Congrès-Vinci à Tours, en présence du Président de la société, Dominique LEFEBVRE, et du Directeur général, Philippe BRASSAC. Elle a rassemblé près de 1.000 actionnaires.

Les fonctions de scrutateurs étaient assurées par Messieurs Raphaël APPERT, en qualité de représentant de la SAS Rue La Boétie (holding qui porte la participation des Caisses régionales au capital de Crédit Agricole S.A.), et Didier DURIEUX, représentant le Fonds Commun de Placement « Crédit Agricole Actions ». Le Secrétariat de l'Assemblée générale était assuré par Jérôme BRUNEL, Secrétaire général de Crédit Agricole S.A.

Les actionnaires, qui représentaient **75,81 %** des droits de vote soit, **pour la partie ordinaire, 17.006 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou par Internet et, pour la partie extraordinaire, 16.995 actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance ou par Internet**, ont adopté les 33 résolutions proposées, avec des taux d'approbation se situant entre 73,8 % et 99,9%. Les résultats du vote de l'ensemble des résolutions figurent en page 8.

L'Assemblée générale a notamment nommé en qualité d'administrateurs Catherine POURRE, Gérante de CPO Services (Luxembourg), Jean-Pierre PAVIET, Président de la CR des SAVOIE et Louis TERCINIER, Président de la CR CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES.

L'Assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateurs de Caroline CATOIRE, Laurence DORS, Françoise GRI, Daniel EPRON, Gérard OUVRIER-BUFFET, Christian STREIFF, François THIBAUT.

La retransmission de l'Assemblée générale est disponible sur le site Internet de la société : www.credit-agricole.com , rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale

Elus par l'Assemblée générale :

- * M. Dominique LEFEBVRE
Président du Conseil d'Administration
Président de la CR VAL DE FRANCE - Président de la FNCA et de la SAS Rue La Boétie
- * SAS Rue La Boétie représentée par M. Raphaël APPERT
Vice-Président du Conseil d'Administration
Directeur Général de la CR CENTRE EST - Premier Vice-Président de la FNCA
Vice-Président de la SAS Rue La Boétie
- * Mme Pascale BERGER
Représentant les Salariés des Caisses Régionales de Crédit Agricole
- * Mme Caroline CATOIRE
Administrateur de sociétés
- * Mme Laurence DORS
Senior Partner de THEANO ADVISORS - Administrateur de sociétés
- * M. Daniel EPRON
Président de la CR de NORMANDIE
- * Mme Véronique FLACHAIRE
Directeur Général de la CR du LANGUEDOC
- * M. Jean-Pierre GAILLARD
Président de la CR SUD RHÔNE ALPES
- * Mme Françoise GRI
Administrateur de sociétés
- * M. Jean-Paul KERRIEN
Président de la CR du FINISTERE
- * Mme Monica MONDARDINI
Administrateur Délégué de CIR S.p.A
Administrateur Délégué de « Gruppo Editoriale L'Espresso »
- * M. Gérard OUVRIER-BUFFET
Directeur Général de la CR LOIRE HAUTE-LOIRE
- * M. Jean-Pierre PAVIET
Président de la CR des SAVOIE
- * Mme Catherine POURRE
Gérante CPO Services (Luxembourg)
Administrateur de Sociétés
- * M. Christian STREIFF
Vice-Président du groupe SAFRAN

Composition du Conseil d'administration à l'issue de l'Assemblée générale (suite)

- * Mme Renée TALAMONA
Directeur Général de la CR de LORRAINE

- * M. Louis TERCINIER
Président de la CR CHARENTE-MARITIME DEUX-SEVRES

- * M. François THIBault
Président de la CR CENTRE LOIRE

Elus par les salariés (Crédit Agricole S.A.-UES) :

- * M. François HEYMAN - Représentant les Salariés (Cadres)

- * M. Christian MOUEZA - Représentant les Salariés (Techniciens)

Les temps forts de l'Assemblée générale

Après avoir remercié MM. Odet TRIQUET, Président de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, et Philippe CHATAIN, son Directeur général, pour leur accueil et l'organisation à Tours de l'Assemblée générale 2017 de Crédit Agricole S.A., le Président LEFEBVRE souligne que l'Assemblée est toujours un moment privilégié dans la relation de la société avec ses actionnaires. Elle prolonge le **dialogue** que Crédit Agricole S.A., leader du CAC 40 pour le nombre d'**actionnaires** individuels, entretient avec eux tout au long de l'année, en particulier au travers des réunions organisées en région, en collaboration avec les Caisses régionales, et des échanges avec les membres du Comité de liaison des actionnaires.

Après avoir constitué le bureau et avant de rendre compte de l'activité du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé, le Président LEFEBVRE salue la mémoire de Xavier BEULIN, décédé en février, qui représentait les organisations professionnelles agricoles au Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A.

Dans son **discours, Dominique LEFEBVRE s'est attaché à décrire tout d'abord les incertitudes qui entourent le Groupe et qui ont conditionné les travaux du Conseil, tant sur l'orientation de la stratégie de l'entreprise que sur la surveillance de ces risques.** Il cite successivement :

- les incertitudes concurrentielles, avec la multiplication d'acteurs plus ou moins digitaux, le plus souvent délibérément partiels dans la relation bancaire, et l'entrée d'acteurs qui font de la banque un produit complémentaire de leur métier historique.
- les incertitudes réglementaires qui restent fortes et qui, soit portent atteinte aux capacités de financement, soit prévoient un traitement inégalitaire entre les banques et les nouveaux entrants, soit, enfin, créent une situation inéquitable par rapport aux banques anglo-saxonnes, notamment aux banques d'affaires américaines.
- les incertitudes climatiques et environnementales, estimant que les réponses qui y seront apportées seront déterminantes pour l'avenir économique de nos sociétés, ce qui est vrai, bien sûr, pour des secteurs comme l'agriculture, dont le Crédit Agricole est le premier partenaire financier en France. Mais, en réalité, la question est beaucoup plus vaste estime-t-il et peu de secteurs ou d'acteurs peuvent se prévaloir de n'y être pas sensibles. Ces incertitudes comportent des risques, mais ouvrent aussi le chant de nouvelles utilités.
- Enfin, il évoque des incertitudes géopolitiques mondiales, estimant utile de rappeler l'importance de redonner une perspective au Continent européen, notamment dans la phase préalable du Brexit dont il sera certainement beaucoup question dans les semaines et mois à venir.

En dépit du contexte difficile, le Président estime pouvoir délivrer à l'Assemblée un message de sérénité sur la situation de Crédit Agricole S.A.:

- le contrôle des risques, que le Conseil a suivi en particulier au travers des nouveaux outils réglementaires comme la déclaration d'appétence au risque, les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne et de la liquidité interne, ou encore les revenus trimestriels des risques, l'autorisent à confirmer le profil prudent, maîtrisé et rigoureux de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en œuvre du projet Eurêka, projet majeur de simplification de l'organisation du groupe, s'est déroulée parfaitement, et dans le calendrier annoncé. Il a permis la clarification de la gouvernance et le renforcement de la solvabilité et de la solidité financière de Crédit Agricole S.A. ;
- et, enfin, le plan stratégique « Ambition 2020 », et notamment son Projet Client, se déploie conformément à nos objectifs.

Ce plan, rappelle-t-il, donne la priorité à la croissance organique et au développement des synergies dans l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole, au-delà du seul périmètre de Crédit Agricole S.A. Le plan stratégique « Ambition 2020 » a ouvert la possibilité de croissance externe pour la gestion d'actifs. Démontrant dans ce cadre la réactivité du Groupe devant les opportunités, Amundi a acquis la société de

4

gestion d'actifs d'Unicredito, Pioneer, se plaçant ainsi au huitième rang mondial dans ce métier, opération que le Conseil approuvé à l'unanimité.

Il détaille ensuite les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du Conseil suite à l'exercice d'évaluation annuelle et pour faire en sorte que le respect des obligations réglementaires ne se réalise pas au détriment de la qualité du travail stratégique, qui demeure essentiel dans le mandat confié au Conseil.

En présentant les taux d'assiduité au Conseil et dans les Comités spécialisés, il remercie les administrateurs pour la disponibilité dont ils font preuve, et rappelle les caractéristiques du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en termes de diversité des compétences.

Il rend hommage au travail des administrateurs sortants, MM. François VEVERKA, Jean-Louis ROVEYAZ et Roger ANDRIEU et présente les profils des trois nouveaux entrants, Mme Catherine POURRE, expert-comptable, appelée à présider le Comité d'audit, et MM. Jean-Pierre PAVIET et Louis TERCINIER, respectivement président de la CR des Savoie et de la CR Charente Maritime Deux Sèvres.

Il rappelle que l'Assemblée générale sera également appelée à se prononcer sur les renouvellements du mandat de sept administrateurs, dont celui de Mme Françoise GRI, à laquelle, si l'Assemblée générale approuve la résolution la concernant, le conseil a décidé de confier la présidence du Comité des risques et celle du Comité des risques aux États-Unis.

Enfin, le Président ajoute que, si l'Assemblée générale approuve les nominations et le renouvellement proposés, le conseil respectera les dispositions de la loi relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, avec huit administratrices élues par l'Assemblée générale.

Il indique qu'un nouveau censeur fera également son entrée au Conseil, M. Philippe BOUJUT, Président de la C.R. Charente Périgord.

Le Président poursuit en indiquant que, parmi les sujets examinés par le Conseil et soumis à l'Assemblée générale figure la question des rémunérations des mandataires sociaux, présentée pour la première fois dans les conditions fixées par la loi Sapin II, avec notamment :

- un vote *ex ante* sur les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ;
- un vote *ex post* sur la rémunération et les avantages versés attribués au titre de l'exercice clos.

Le Président LEFEBVRE poursuit en indiquant qu'il inscrit la transparence en matière de rémunération dans la démarche globale de responsabilité sociétale et environnementale du groupe. Pour lui, la RSE répond à des principes universels et pérennes et il formule le vœu d'une accélération de la transition d'une RSE qu'il qualifie de procédurale vers une RSE « native » qui s'impose à tous comme une évidence, et qui soit consubstantielle aux métiers. Il détaille ensuite plusieurs grandes actions du Groupe dans le domaine de la RSE avant d'annoncer que Crédit Agricole S.A. publie cette année, en plus du document de référence, son premier Rapport Annuel Intégré qui remplace le rapport d'activité et le rapport RSE.

Enfin, il conclut sur les bonnes performances boursières du titre Crédit Agricole S.A. en précisant que depuis la dernière Assemblée générale, le 19 mai 2016, le cours de l'action. a progressé de plus de 67 %, passant de 8,74 euros à 14,62 euros, le 23 mai à la clôture. Il s'agit de la plus forte progression des valeurs bancaires françaises, l'une des meilleures du CAC 40 qui, sur la période, a enregistré une hausse de près de 25 %.

Pour sa part, le Directeur général, M. Philippe BRASSAC structure son intervention en trois parties :

- tout d'abord, la situation, mais aussi la dynamique de Crédit Agricole SA, indissociable de celle du Groupe Crédit Agricole. Les Caisses régionales y jouant toujours un rôle extrêmement important, pas uniquement en qualité d'actionnaires.
- ensuite, un regard réactualisé sur l'environnement, dans lequel les incertitudes et la volatilité continueront fortement à dominer.
- enfin, un zoom sur ce qui reste le plus important dans notre stratégie qui est la nature et l'avancement de notre projet client.

Pour le Directeur général, l'année 2016 fut assurément une année clé, qui aura apporté beaucoup de motifs de satisfaction. C'est d'abord l'année Euréka, comme le Président l'a souligné. L'architecture financière du Groupe a été réorganisée et simplifiée apportant à la fois de la lisibilité pour tous ceux qui l'observent, notamment les marchés ou les analystes, et une clarté dans les responsabilités.

L'exercice 2016 est aussi celui au cours duquel a été posée la politique générale, qui fonde le PMT, et qui repose sur trois piliers :

- la réaffirmation du modèle de Banque Universelle de proximité,
- la priorité à la croissance organique affirmée comme source de la performance commerciale,
- l'affirmation que le Crédit Agricole veut être sur le territoire de la loyauté, bien au-delà du seul territoire de la conformité.

Pour la deuxième partie de son intervention consacrée à l'environnement, Il souligne trois éléments :

- le haut niveau d'incertitude a minima sur le plan macroéconomique et macrofinancier, avec une croissance économique mondiale qui est en train de se déformer sous des trends très puissants. Il cite les menaces exprimées en termes de protectionnisme, qu'elles soient mises à exécution ou pas, mais aussi la tertiarisation de l'économie chinoise,
- le cycle de régulation dans lequel nous sommes entrés depuis la crise de 2008 et qui se transforme en une dynamique pérenne en forme de nœud coulant,
- enfin, déjà évoqué par le Président, il cite le caractère disruptif des nouvelles formes de concurrence. Pour lui, au-delà de la liste des candidats à faire mieux que nous notre métier, le nouveau paradigme de concurrence est la promotion implicite de la spécialisation des acteurs, de la fragmentation des offres et les coups de boutoir terribles, parfois non volontaires, portés implicitement sur le modèle relationnel. M. BRASSAC qualifie cette menace de majeure mais aussi d'opportunité historique.

Enfin, il développe dans la troisième partie de son intervention, l'avancement du projet client Groupe. Il repose sur trois modèles qui s'emboîtent et se complètent, à commencer par ce modèle organisationnel qu'est la Banque Universelle de Proximité. Sur cette base, notre métier est d'organiser l'apport de toutes les expertises du Groupe à chaque client. C'est être capable d'apporter le global au local. C'est être capable sur nos territoires, quels qu'ils soient, de proposer aussi bien le service bancaire de base que le conseil patrimonial ou des solutions de couverture de risque de change, d'épargne longue des salariés ou d'accompagnement dans une opération de bilan ou de transformation capitalistique.

Puis **Jérôme GRIVET**, Directeur général adjoint en charge des **Finances Groupe**, a présenté les résultats de l'année 2016 et du premier trimestre 2017 de Crédit Agricole S.A. et du Groupe Crédit Agricole.

Une **vidéo** présentant la **politique de rémunération** de Crédit Agricole S.A., puis les composantes de rémunération des mandataires sociaux de Crédit Agricole SA.

➤ Questions adressées à la société préalablement à l'Assemblée générale

Une synthèse des questions posées par des actionnaires avant l'Assemblée générale et des réponses apportées par le Conseil a été présentée par Jérôme BRUNEL, Secrétaire de séance, avant l'ouverture des débats avec la salle. Ces questions portaient sur les sujets suivants :

- *L'enquête sur les transactions en dollars avec des pays sous embargo et le dispositif de formation des collaborateurs du Groupe en matière de sanctions internationales,*
- *Le projet de simplification de l'organisation du Groupe, ses implications au plan financier et de la gouvernance et ses impacts en terme de profil de risques de Crédit Agricole S.A.*

L'intégralité des réponses du Conseil d'administration à ces questions a été publiée et reste disponible sur le site Internet de la société, www.credit-agricole.com - rubrique "Finance/Espace actionnaires/Assemblées générales".

➤ Questions orales

Au cours du débat avec les actionnaires, une quinzaine de questions a été posée. Elles ont principalement porté sur les sujets suivants :

- *Le financement par les banques d'un projet de centrale à charbon en Indonésie, l'impact sur l'environnement de ce type de projet et la position du Crédit Agricole en la matière,*
- *Le volet financier du projet de simplification de l'organisation du Groupe Crédit Agricole et les conséquences de la mise en œuvre de ce projet sur la trajectoire 2016 des résultats de la société,*
- *Les conditions de cessation du mandat social d'un dirigeant de Crédit Agricole S.A.,*
- *L'enveloppe de jetons de présence,*
- *Le dossier dit des « Panama papers »,*
- *Les bonus attribués aux collaborateurs régulés du groupe Crédit Agricole S.A.,*
- *La présence du Groupe Crédit Agricole à l'international*
- *Les demandes de cartes d'admission aux assemblées générales formulées auprès de LCL.*

Le Président a ensuite fait procéder au vote des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire, présentées par le Conseil d'administration

* * *

Résultats du vote des résolutions

	Assemblée Générale Ordinaire	% Pour	% Contre	% Abstention
1	Approbation des comptes annuels de l'exercice 2016.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
2	Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2016.	99,7%	0,3%	<0,1%
3	Affectation du résultat de l'exercice 2016, fixation et mise en paiement du dividende.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
4	Approbation de la convention réglementée relative à la signature du protocole d'accord précisant les conditions de l'opération Euréka (simplification de la structure du Groupe).	>99,9%	<0,1%	<0,1%
5	Approbation de la convention réglementée relative à la signature du contrat de cession des certificats coopératifs d'investissement par Crédit Agricole SA à la Société SACAM Mutualisation.	>99,9%	0,1%	<0,1%
6	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de l'avenant du protocole de cotation conclu le 22 novembre 2001.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
7	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de l'avenant n°3 à la convention de garantie Switch	>99,9%	<0,1%	<0,1%
8	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de l'avenant à la convention d'intégration fiscale conclue le 17 décembre 2015 entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales	93,6%	6,4%	<0,1%
9	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de la convention d'intégration fiscale conclue entre Crédit Agricole SA et la Société SACAM Mutualisation	93,6%	6,4%	<0,1%
10	Approbation de la convention réglementée relative à la signature des contrats de prêts entre Crédit Agricole SA et les Caisses régionales	>99,9%	<0,1%	<0,1%
11	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de l'avenant à la convention d'intégration fiscale conclue entre Crédit Agricole SA et les Sociétés SAS Rue La Boétie, Ségur, Miromesnil et les différentes holdings fédérales.	73,8%	26,1%	0,1%

Résultats du vote des résolutions (suite)

12	Approbation de la convention réglementée relative à la signature de l'amendement à la convention d'intégration fiscale conclue dès 1996 entre Crédit Agricole SA et Crédit Agricole CIB	>99,9%	<0,1%	<0,1%
13	Nomination de Mme Catherine POURRE, en remplacement de François VEVERKA, Administrateur atteint par la limite d'âge statutaire	99,3%	0,7%	<0,1%
14	Nomination de M. Jean-Pierre PAVIET, en remplacement de M. Jean-Louis ROVEYAZ, Administrateur atteint par la limite d'âge statutaire.	>93,2%	6,8%	<0,1%
15	Nomination de M. Louis TERCINIER, en remplacement de M. Roger ANDRIEU, Administrateur atteint par la limite d'âge statutaire.	93,2%	6,8%	<0,1%
16	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Caroline CATOIRE, pour une durée de trois ans.	99,8%	0,2%	<0,1%
17	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Laurence DORS, pour une durée de trois ans.	98,2%	1,8%	<0,1%
18	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Mme Françoise GRI, pour une durée de trois ans.	99,8%	0,2%	<0,1%
19	Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Daniel EPRON, pour une durée de trois ans.	91,1%	8,9%	<0,1%
20	Renouvellement du mandat d'Administrateur de Gérard OUVRIER-BUFFET, pour une durée de trois ans.	90,4%	9,6%	<0,1%
21	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Christian STREIFF, pour une durée de trois ans.	98,3%	1,7%	<0,1%
22	Renouvellement du mandat d'administrateur de M. François THIBAUT, pour une durée de trois ans	93,2%	6,8%	<0,1%
23	Avis sur les éléments de la rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Dominique LEFBVRE, Président du Conseil d'Administration.	97,9%	2,1%	<0,1%

Résultats du vote des résolutions (suite)

24	Avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Philippe BRASSAC, Directeur Général.	89,7%	10,3%	<0,1%
25	Avis sur les éléments de rémunération attribuée au titre de l'exercice 2016 à M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué.	89,6%	10,3%	<0,1%
26	Avis sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versée durant l'exercice 2016 aux dirigeants effectifs et aux catégories de personnels identifiés.	97,7%	2,3%	<0,1%
27	Approbation du plafonnement de la partie variable de la rémunération totale des dirigeants effectifs et des catégories de personnels identifiés.	97,3%	2,7%	<0,1%
28	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Dominique LEFEBVRE, Président du Conseil d'Administration	99,2%	0,8%	<0,1%
29	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titres de l'exercice 2017, à M. Philippe BRASSAC, Directeur Général.	96,7%	3,3%	<0,1%
30	Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables, au titre de l'exercice 2017, à M. Xavier MUSCA, Directeur Général Délégué.	96,7%	3,3%	<0,1%
31	Autorisation au Conseil d'Administration d'acheter les actions ordinaires de la société.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
32	Autorisation au Conseil d'Administration d'annuler, par voie de réduction de capital, les actions acquises par la société.	>99,9%	<0,1%	<0,1%
33	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités	>99,9%	<0,1%	<0,1%